

# Mes droits et mes libertés en curatelle

## 1. Ce que je peux faire seule

### Administratif

- Réaliser un dossier MDPH, Cramif, Caf, ...
- Effectuer des démarches en mairie
- Faire un constat
- Déclarer un dégât des eaux

### Juridique

- Déposer plainte
- Rédiger un testament
- Reconnaître un enfant

### Santé

- Prendre rendez-vous avec un médecin, un dentiste, un professionnel médical
- Renouveler ma carte vitale

### Vie quotidienne

- Voter
- Rechercher un logement
- Demander un relevé de comptes à la banque
- Voyager
- Demander des devis
- Utiliser librement mon argent mis à disposition
- Me marier, me pacser

## 2. Je demande l'accord pour ...

### Banque

- Ouvrir un compte bancaire
- Prendre un crédit
- Réaliser un déplacement de fonds

### Juridique

- Accepter ou renoncer à une succession
- Vendre un bien immobilier

### Santé

- Accepter un devis optique, dentaire, ...

### Vie quotidienne

- Effectuer un achat important
- Signer ou résilier un bail